

# CARTE D'IDENTITÉ POUR UN MINEUR

(Validité 10 ans)

**INDISPENSABLE** : Le RÉCAPITULATIF de la pré-demande (via le site ANTS, feuille blanche avec l'encart noir pour la photo) ou le cerfa papier n°12100\*01 rempli au stylo noir

- Une photographie d'identité (si plusieurs ne pas la découper, rapporter la plaquette) de moins de 6 mois (sinon rejet de la photo)

NB : le visage et le cou doivent être dégagés (pas de col roulé, ni d'écharpe, ni de capuche, ni de manteau, ni de cheveux retombant sur les yeux), retirez également vos lunettes,

ATTENTION : un rejet de photo entraîne annulation du dossier et l'utilisateur doit reprendre RDV pour redéposer un dossier.

- L'ancienne carte d'identité (présenter l'original) si renouvellement :

Si vous ne pouvez pas présenter l'ancienne carte :

- Soit une déclaration de perte (à remplir le jour du RDV)

- Soit une déclaration de vol (à remplir auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police) et à apporter le jour du RDV

+ 1 timbre fiscal de 25€ acheté via le site ANTS ou chez le buraliste, la trésorerie...

(SEULEMENT en cas de perte ou de vol)

- Un justificatif de domicile NON MANUSCRIT de moins d'1 ans : Original + photocopie. (Avis d'imposition (taxe foncière, d'habitation, sur le revenu), assurance habitation, facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, bulletin de salaire, attestation de sécurité sociale, de la CAF, de pôle emploi...)

- Pièces supplémentaires :

Le jugement de divorce

Si garde partagée :

- une convention mutuelle ou le jugement de divorce mentionnant la garde partagée

+ Justificatif d'identité du parent+ justificatif de domicile du parent n'accompagnant pas le jour du dépôt de dossier (ORIGINAL + photocopie)

- Votre passeport si vous en avez un (original + photocopie)

Si vous n'avez pas de CNI ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, il faudra apporter une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre mairie de naissance est équipée du dispositif COMEDEC),